

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/120

FINANCES LOCALES (7.5)

**Appel à projet hôtelier tertiaire
pôle d'échanges gare**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220928-DEL120CM28922-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 10 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme LIONET, Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H20)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

La Commune d'Hazebrouck est lancée dans une démarche de requalification se situant à l'intérieur de ce périmètre, il revêt un enjeu majeur quant au développement et à l'attractivité de son territoire.

Le Pôle Gare est également fléché dans les différents documents de planification comme un site stratégique à renforcer notamment par le développement d'une offre d'hébergement hôtelier.

La collectivité est propriétaire d'un terrain non bâti référencée au cadastre section CT numéro 456, représentant une superficie d'environ 1463 m², situé rue de la Gare, à Hazebrouck (59190).

Cette parcelle servait auparavant de parking pour les usagers de la gare.

Depuis, la Commune d'Hazebrouck et la Communauté de Communes Flandre Intérieure ont engagé une requalification complète du Pôle gare d'Hazebrouck. Dès lors, la création d'un parking silo de 550 places à destination des usagers de la gare remet en cause la pertinence du maintien du parking existant à court terme.

Afin d'harmoniser le développement de ce secteur, la parcelle CT n°456 (visée ci-dessus) sera intégrée à l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Pôle Gare » lors de la modification du PLUI : Zone immédiatement constructible, de densité forte. Ce secteur est destiné à accueillir les projets tertiaires, hôteliers et éventuellement les projets de logements afin de maintenir une mixité des fonctions urbaines.

Fort de ce potentiel, la commune d'Hazebrouck souhaite lancer un appel à projet prévoyant la cession de ce foncier pour la construction d'un programme hôtelier. De façon complémentaire l'offre pourra proposer une mixité de programme tertiaire et/ou de co-working.

Cette procédure vise à mobiliser des opérateurs pour qu'ils puissent proposer des solutions innovantes d'un point de vue technique, juridique et financier.

Le lauréat de cet appel à projet devra présenter un projet architectural, une programmation ainsi qu'une offre financière.

Ce bien fait actuellement partie du domaine public de la commune, en conséquence, la parcelle ou les emprises à céder devront faire l'objet d'une procédure de déclassement parallèlement à la procédure d'appel à projets.

Considérant que la Commune d'Hazebrouck souhaite lancer un appel à projet ayant pour objet la cession de la parcelle CT 456 en vue de la construction d'un programme tertiaire/hôtelier.

Vu l'exposé ci-dessus ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

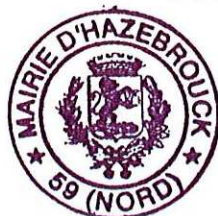
IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

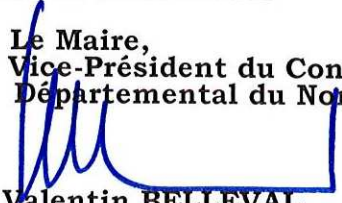
- D'approuver le lancement d'un appel à projet pour la vente et la construction d'un programme hôtelier sur la parcelle référencée au cadastre CT n°456,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement d'une procédure de déclassement du domaine public,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à choisir le candidat retenu pour cet appel à projet, à ajourner, reporter ou annuler le projet si défaut d'offre conforme ou jugée inintéressante,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL.